



Le Petit Meaulne n°6

Votre bulletin municipal de décembre 2010

L'année s'achève et les grands travaux, tant attendus, sont en route : fin de l'aménagement du carrefour sur la RD2144 et construction des logements locatifs face à l'église par Allier Habitat. Depuis peu, les travaux d'implantation du nouveau commerce ont démarré à côté de l'auberge du Cheval Blanc, formant ainsi une concentration des commerces. Autant de projets permettant à notre commune de s'embellir et de garder son dynamisme.

La remise en état prochaine d'une berge du canal, la restauration des fresques de l'église, le nettoyage des lavoirs communaux par une nouvelle équipe de "Jeunesse et reconstruction", participent quant à eux à la préservation du patrimoine.

Afin de répondre aux demandes des associations, la rénovation des installations sportives se poursuit : après la mise aux normes du terrain de football, c'est au tour des tennis de retrouver leur jeunesse.

La commune soutient aussi les initiatives privées en favorisant l'implantation d'une maison des assistantes maternelles dans l'ancien logement de la Poste.

Nous restons à votre écoute et tâchons de répondre à vos attentes grâce aussi à la participation active de nos agents communaux.

Selon une étude démographique récente, l'Auvergne deviendrait d'ici quelques années un lieu privilégié pour les personnes cherchant un meilleur cadre de vie. Préparons déjà leur arrivée !

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et à bientôt.

Pierre-Marie Delanoy

QUOI DE NEUF ?

Voici le résumé des principaux travaux réalisés ou en cours de réalisation à Meaulne depuis notre dernier bulletin municipal.

Routes et fossés :

- curage des fossés et réfection de la chaussée :



route des Alliers



chemin rural de Valigny



arasement de l'accotement sur le chemin vicinal de la Perche à Epineuil le Fleuriel avec la participation de la commune d'Epineuil le Fleuriel



chemin rural des Rothards

- **Panneaux de signalisation :**



Afin de préserver la sécurité du petit pont du Moulin-Mas, un arrêté municipal limite le tonnage des poids lourds à 7,5t (sauf pour les riverains).



Dans le même hameau, la sortie du chemin de Fay doit s'effectuer par la droite sur le chemin reliant le Moulin-Mas à la route d'Ainay le Château (plus sécuritaire)



Non, ce n'est pas un paysage hivernal que nous vous offrons sur ces photos, mais bien les nouveaux panneaux des rues du lotissement installés dernièrement par nos agents communaux... sous la neige !

- ☑ **Eglise :**

Les travaux de rénovation des fresques de l'église se poursuivent.

☑ M.A.M ou Maison des Assistantes Maternelles :

Depuis courant octobre, le logement de la Poste est loué à l'Association "Les Oursons d'EMA"

La M.A.M. est un regroupement professionnel de trois assistantes maternelles.

Elle offre de nombreux avantages aux professionnels, aux parents et à la collectivité territoriale :

- ♦ **souplesse** : la délégation d'accueil, qui permet à une assistante maternelle de déléguer temporairement avec l'accord des parents, l'accueil d'un enfant à une autre assistante travaillant dans la même maison.
- ♦ **horaires d'accueil plus adaptés**: le travail en commun permet aux assistantes maternelles de répondre à la demande des parents qui ont des horaires de travail atypiques.
- ♦ **sécurité**: le regroupement rassure les parents, en outre un régime de responsabilités en cas d'accident est prévu.
- ♦ **coût raisonnable**: payées directement par les parents, les assistantes maternelles qui se regroupent ne sont financièrement pas à la charge de la commune.



de gauche à droite : Eliane, Marie-Laure et Annie. Les initiales de leurs prénoms donnent l'appellation de leur association : "Les Oursons d'EMA"

Enfin, sachez qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes, il reste deux places disponibles. Si vous êtes intéressés, appeler la M.A.M. au : 04 70 02 51 57.

☑ Carrefour du Cheval Blanc :

Le carrefour du Cheval Blanc continue d'être aménagé



Après un mois d'interruption, en raison de la nécessité d'effectuer de nouveaux relevés de surface, les travaux ont repris par l'implantation des bordures offrant **des trottoirs plus larges**. Tous les réseaux aériens seront enterrés et les places de stationnement partiellement modifiés pour des raisons de sécurité. Ainsi, les places en épi doivent être abandonnées pour des stationnements classiques le long de la chaussée.

☑ Petit Casino :

Un nouveau local commercial plus vaste au carrefour du Cheval Blanc

Après de longues mais fructueuses discussions avec le groupe Casino, **les travaux ont pu commencer à côté de l'auberge du Cheval Blanc**, offrant ainsi une plus grande surface de vente. Les commerces pourront profiter du nouvel aménagement du carrefour. Le passage piéton a été rapproché pour faciliter le lien entre le parking et les commerces en face.

☑ Construction de logements locatifs rue des Dames :

Après la destruction des anciens bâtiments, les parpaings commencent à pousser !



Photo prise en novembre



puis en décembre

Les travaux d'Allier Habitat ont commencé à la fin de l'été et devraient se poursuivre pendant près d'une année. **Il s'agit de construire 14 logements** composés ainsi :

- 9 logements de 2 pièces,
- 2 logements de 3 pièces,
- 2 logements de 4 pièces,
- 1 espace commercial.

Si vous êtes intéressés par un de ces logements, veuillez consulter les plans ou retirer un dossier à la mairie.

☑ Courts de tennis :



Les courts de tennis ont été remis à neuf au Stade René Acolas. Il ne restera plus que le marquage au sol (et les filets) pour qu'ils soient opérationnels.

☑ Les cours des écoles :



Aménagement des cours des écoles :

une petite cabane pour l'école maternelle...



...et du bitume pour l'école primaire.

DÉCORATIONS DE FIN D'ANNÉE

En fin d'année, tout le monde a envie de féeries, d'illumination, de couleurs et de chaleur. Noël rime avec décorations et également avec lumières, mais attention de ne pas emballer les compteurs électriques ! Les décorations simples et naturelles ne sont-elles pas préférables aux guirlandes étincelantes mais trop gourmandes en énergie ?



Cette année encore, la municipalité souhaite concilier décorations et maîtrise des dépenses d'énergie et de leur impact sur le climat et la biodiversité. **Des branches de sapins ont été gracieusement offertes aux habitants** qui venaient les chercher à l'entrée du passage de la salle des fêtes.

Nous comptons sur votre imagination pour décorer vos maisons de façon la plus écologique possible !

Vous pouvez **vous inscrire au concours de décoration avant le 24 décembre 2010** en complétant le formulaire ci-dessous (à retourner en mairie), ou en l'envoyant par mail à mairie.meaulne@orange.fr ou bien encore en téléphonant au 04 70 06 95 34.

----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ -----
Je soussigné, M^{me} / M..... habitant
au..... désire s'inscrire
au concours de décoration 2010.

Le / / 2010 à Meaulne.

(Signature)

❖ Bienvenue à notre dentiste :

M. Jacques VIGIER, D.U. d'implantologie orale et maxillo-faciale délivré par l'Université CRETEIL PARIS XII

Son cabinet se situe route d'Hérisson. Toutes les coordonnées et horaires d'ouverture sont à la dernière page de ce numéro.

❖ En route pour la télé tout numérique

Avant le 10 mai 2011, tous les foyers de la région Auvergne devront avoir adapté leur installation TV à la réception numérique.

A cette date, la diffusion du signal analogique s'arrêtera : les foyers qui ne seront pas équipés d'un mode de réception numérique n'auront plus la télévision ! Les autres recevront jusqu'à 19 chaînes gratuites, avec une meilleure qualité d'image et de son.

Pour recevoir la télévision numérique, deux choix s'offrent à vous : par l'antenne râteau avec un adaptateur TNT relié à un téléviseur classique ou à une télévision « TNT intégrée » ou par le satellite (par exemple, deux offres sans abonnement existent : TNTSAT et FRANSAT)

Pour Frédéric Aguiléra, délégué de France Télé Numérique, l'organisme public en charge de l'information sur ce passage en Auvergne, le message est simple : « Renseignez-vous avant d'agir ». Il recommande de s'adresser en priorité aux professionnels agréés, antennistes et revendeurs, signataires de la charte « Tous au numérique ».

Plus d'infos au 0 970 818 818 (prix d'un appel local) ou sur Internet <http://www.tousaunumerique.fr>



❖ Inscriptions sur les listes électorales 2010 / 2011

Pour pouvoir voter à compter du 1^{er} mars 2011, les demandes d'inscription doivent être effectuées en mairie **AVANT LE 31 DECEMBRE 2010**.

Tous les Français et Françaises majeurs (ou qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2011) jouissant de leurs droits civils et politiques, non inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence, doivent solliciter leur inscription.

Les ressortissants des autres Etats membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires, pour prendre part aux élections municipales et aux élections des représentants français au Parlement européen.

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune :

- la preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité,
- l'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit de six mois de résidence (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

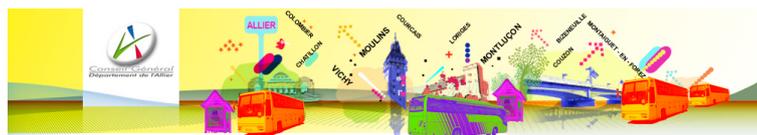
Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à communiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date (le 31/12/2010).

<https://mon.service-public.fr>

❖ Nouvel arrêt de car au lotissement :

Les enfants du lotissement n'ont plus à se rendre "place du Cheval blanc" pour prendre le car scolaire. En effet, suite à des négociations, le ramassage est maintenant en face de l'ancien abribus, à l'angle de la rue des deux rivières.

❖ Quand la neige tombe...



Désactiver le menu

- Circuits scolaires
- Lignes régulières et TAD
- Comités de lignes

Réseau Trans'Allier

En charge d'organiser les transports publics départementaux en secteur rural, le Conseil général a choisi de relever le défi de la mobilité durable. La nouvelle organisation de son réseau de transports Trans'Allier est plus simple et plus accessible. [En savoir...](#)

INFORMATIONS :

Actuellement, aucun dysfonctionnement n'est à signaler sur le réseau de transport scolaire ou régulier du Département.

De nouvelles réunions publiques sont organisées sur les transports collectifs du réseau Trans'Allier : [en savoir...](#)

Espace liens

- ViaMichelin
- m2p4
- Voyages-sncf.com

La Centrale de mobilité

Un numéro vert est à votre disposition du lundi au samedi de 8h à 19h (sauf jours fériés) pour réserver vos trajets et obtenir toutes les informations nécessaires à vos déplacements. Pour toute réservation, téléphoner avant 17h.

L'appel est gratuit depuis un poste fixe.

N° Vert 0800 800 966

En faisant appel au service de Transport à la Demande, vous pourriez vous rendre au moins deux fois par semaine dans la commune-centre la plus proche de chez vous.

En cas d'enneigement, sachez que le sel n'est utilisé que sur les pentes des voies communales en raison du coût et des problèmes de stockage. La commune n'intervient pas sur les axes appartenant au département.

Informations sur les transports scolaires : vous pouvez consulter le site du Conseil Général de l'Allier pour savoir si le transport des élèves s'effectue normalement en cas d'intempéries.

Pour rappel, il vous suffit d'aller sur notre site ou de taper directement <http://transports.allier.fr> dans votre navigateur.

A VOTRE RENCONTRE

Pierre-Marie DELANOY, Maire de Meaulne et les membres du Conseil Municipal vous attendent pour la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux pour la nouvelle année :

le samedi 8 janvier 2011 à 17h

à la salle des fêtes Alain Fournier de Meaulne.

INFOS PRATIQUES

Mairie de Meaulne : 2, place de la Mairie

☎ 04 70 06 95 34 - 📠 04 70 06 91 29

✉ mairie.meaulne@orange.fr

Site : <http://meaulne2008.over-blog.com>

> La mairie vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

Permanences des élus (mairie ou adjoints)

> tous les samedis de 10h à 12h

Ecole maternelle :

9, place de l'Eglise ☎ 04 70 06 98 75

Ecole primaire :

14, place de la Mairie ☎ 04 70 06 92 12

Relais Assistantes Maternelles (RAM), Accueil de loisirs (AL), Centre Social, Halte Garderie Itinérante :

7, Chemin de Dagouret ☎ 04 70 06 95 21

✉ centre.social.meaulne@wanadoo.fr

www.centres-sociaux-allier.com/meaulne

> **RAM** : Lundi au vendredi : 9h-16h30 ; animations mardi et jeudi : 9h-12h

> **AL** : Lundi, mardi, jeudi, vendredi scolaires : 7h30-9h et 16h45-18h30 pour les enfants scolarisés à Meaulne
Période d'essai jusqu'aux vacances de Noël de 7h-9h et 16h45-18h45.

> **Halte Garderie Itinérante "Les Ch'tites Canailles"** : Tous les vendredis 13h30-19h00

Bibliothèque : Ecole primaire (salle au rez-de-chaussée)

Tous les mercredis : 14h-15h30 du 1^{er} avril au 1^{er} septembre, sinon 13h30-15h15

Responsable : M^{me} BODARD

Médecin : M. Jacques BARDIOT

15, rue des Dames ☎ 04 70 06 95 73

Médecin de garde ☎ 04 70 48 57 87

(Association des Médecins Libéraux de l'Allier pour la Permanence des Soins)

Dentiste : M. Jacques VIGIER

Route d'Hérisson ☎ 04 70 07 22 57

> Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, et un samedi par mois

Infirmières : M^{me} Jacqueline BUCHY et M^{lle} Mélanie VENUAT

Le Plaix ☎ 04 70 06 98 02

Pharmacie : M. Jérôme MERLIN

19, route de Paris ☎ 04 70 06 96 45

Ouverte du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-19h ; Samedi 9h-12h

Pharmacie de garde ☎ 39 15

L'Agence Postale Communale :

10, place de la Mairie ☎ 04 70 08 66 72

> Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45-10h et 11h-12h15 ; Mercredi : 8h45-10h et 16h-17h15 ; Samedi : 9h-11h30

Courrier relevé à 13h, le samedi à 11h.

Déchetterie de Vallon-en-Sully :

La Montgarnie ☎ 04 70 06 55 61

> Lundi : 8h-12h et 13h30-17h ; Mardi : 9h-12h et 13h30-18h ; Mercredi : 13h30-18h ; Jeudi : 8h30-12h et 13h30-18h ; Vendredi : 8h30-12h ; Samedi : 8h30-12h30 et 13h30-18h